

Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente d'Etimark AG sont valables pour l'ensemble des commandes et mandats, sauf si des conditions divergentes ont été convenues par écrit entre les deux parties. Si une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente devaient être invalidées, la validité des autres clauses n'en serait pas affectée pour autant. Toutes conditions générales de vente, conditions générales d'achat ou autres conditions de partenaires commerciaux sont exclues, sauf si elles ont été approuvées expressément par écrit au préalable.

2. Prix

Tous les prix s'entendent net, TVA en sus, hors frais éventuels d'expédition, resp. de transport. En règle générale, nos offres de prix et nos tarifs sont valables pendant trois mois. Les prix indiqués sont valables pour autant que nous ne soyons pas contraints par une aggravation de la situation économique à adapter la production et la livraison aux nouvelles circonstances.

3. Quantités

Une tolérance de livraison jusqu'à concurrence de 10% en plus ou en moins sur les quantités commandées est possible pour des raisons de production et ne donne droit à aucune réclamation. Les livraisons en plus ou en moins sont effectuées sans information préalable. Le donneur d'ordre est tenu d'accepter et de payer toute livraison effectuée dans le cadre de cette tolérance. Les factures sont établies sur la base des quantités réellement fournies, au prix unitaire confirmé.

4. Matériaux livrés

Nous déclinons toute responsabilité en termes d'utilité technique, qualité du produit fini ou rebuts démesurés en cours du traitement pour tout matériel livré par le donneur d'ordre ou l'un de ses fournisseurs à des fins de façonnage. Le matériel est stocké dans nos locaux aux risques et périls du donneur d'ordre.

5. Délais de livraison

Des délais de livraison confirmés peuvent varier si des modifications sont effectuées au niveau des détails de la commande (matériaux, quantités, layout, etc.) au cours du délai d'exécution. Tous retards dans la fourniture des documents d'impression, retards imprévisibles dans les livraisons de nos fournisseurs, machines défectueuses et cas de force majeure constituent un motif de dépassement de délai ou d'une interruption dans l'exécution de la commande. Dans ce cas, le donneur d'ordre n'a pas la faculté d'annuler sa commande ou de réclamer des dommages et intérêts. Des commandes et des marchés passés sous contrat sont convenus sur une période donnée, en règle générale toutefois sans indication d'un délai de livraison ferme. La livraison intervient sur appel de l'acheteur. Les quantités résiduelles sont livrées et facturées après avis à l'acheteur un mois après expiration de la durée de validité maximale convenue.

6. Annulation d'une commande

En cas d'annulation de la commande, tous les coûts des matériaux réservés ou commandés pour la commande annulée sont attribués également, et dans leur totalité, au donneur d'ordre auteur de l'annulation et ce, même en cas de résiliation de la commande.

7. Garantie, responsabilité et réclamation

Nous ne consentons aucune garantie quant à l'utilisation de nos produits. Le client est seul responsable de l'adéquation des produits à l'utilisation à laquelle il les destine. Les modes d'emploi ainsi que les recommandations et les conseils fournis par nos assistants et assistants commerciaux sont donnés en toute bonne foi et sur la base des expériences pratiques acquises. Ils demeurent toutefois sans engagement de notre part et ne libèrent pas l'acheteur des essais, des contrôles et des examens à effectuer par ses soins. Nous excluons toute responsabilité si des dommages, des désavantages ou une inadéquation du produit à son utilisation devaient résulter d'une recommandation. Nous nous engageons à livrer les produits dans la qualité proposée.

L'acheteur est tenu de contrôler la marchandise commandée dès réception de sa livraison. Toute réclamation concernant les quantités et la qualité de la marchandise doit être formulée par écrit avec justification

des motifs dans les 10 jours suivant sa réception. En cas de non-conformité reconnue des produits et dans la mesure où ils se trouvent dans l'état de leur livraison, nous les remplaçons gratuitement en procédant à une nouvelle livraison. Après accord spécifique entre les parties, le prix d'achat des produits non conformes peut également être remboursé, à condition que la marchandise concernée ait été restituée. Toute autre responsabilité ou indemnité de quelque nature que ce soit (comme salaires, pénalités de retard, etc.) est formellement exclue.

Toute garantie consentie par Etimark AG expire un an après la livraison de la marchandise au lieu d'exécution.

En cas de dommage direct ou indirect du fait de la non-conformité des produits, la responsabilité d'Etimark AG est, dans la mesure permise par la loi, expressément limitée au montant du prix encaissé au titre de la vente des produits concernés. Etimark AG exclut expressément toute autre prétention de quelque nature que ce soit (par exemple bénéfice non réalisé, perte de production, prétention de tiers).

8. Outils, documents d'impression et propriété intellectuelle

Tous outils et documents d'impression réalisés ou procurés par nos soins demeurent notre propriété, même en cas de paiement intégral ou partiel de la part de l'acheteur. Sont considérés comme documents d'impression les données d'impression, dessins au net, épreuves et plaques d'imprimerie. Les outils et les documents d'impression sont conservés pendant 5 ans au maximum, sauf stipulation contraire du client. Les outils et documents d'impression devenus inutilisables pour des raisons de développement technique ne sont pas remboursés. Les plaques d'imprimerie sont utilisées pendant 30 mois au maximum pour des raisons d'usure et ne sont pas remplacées par nos soins. Pour cette raison, toute nouvelle réalisation de documents d'impression, plaques d'imprimerie et outils peut donner lieu à facturation lors de commandes complémentaires.

Etimark AG jouit d'un droit de propriété intellectuelle exclusif sur tous les projets et développements. Le donneur d'ordre n'est pas en droit d'utiliser ou de transmettre à des tiers de tels projets et développements, sauf convention formulée par écrit et paiement correspondant.

9. Autorisation d'impression pour étiquettes, couvercles, emballages et exécutions spéciales

Le «Bon à tirer» signé par le client fait foi pour le layout et les textes et constitue le seul document contractuel déterminant pour l'impression. Toute impression couleur est subordonnée à la remise d'un modèle de couleurs approuvé par le client. De légères différences de couleur demeurent réservées et ne constituent pas un défaut.

10. Délais de paiement, dépassement de délais et retard de paiement du donneur d'ordre

Sauf convention contraire, le délai de paiement est fixé à 30 jours net à compter de la date de la facture, sans escompte ni autres déductions. Tout dépassement de délai non justifié donne droit à des frais de rappel de CHF 25.00 et un intérêt moratoire de 8% p.a. D'éventuels frais de recouvrement sont à la charge du donneur d'ordre.

En cas de retard de paiement du donneur d'ordre, nous sommes en droit de suspendre sans indemnité toute prestation ou livraison future de cette ou autres commandes et d'exiger des intérêts de retard, sans préjudice de tous autres droits et recours légaux. La marchandise demeure notre propriété jusqu'à règlement intégral du prix de vente (réserve de propriété). Nous nous réservons le droit de transmettre à un pool d'information toutes expériences faites en matière de paiement.

11. Lieu d'exécution et transfert de risque

Pour les deux parties, le lieu d'exécution est CH-9472 Grabs/SG. Le risque passe au donneur d'ordre à la conclusion du contrat.

12. For juridique

Par dérogation au for juridique ordinaire, la juridiction choisie est CH-9470 Buchs et le tribunal compétent est le tribunal de commerce du canton de Saint-Gall en Suisse.

13. Langues

Les présentes conditions générales de vente sont établies en langue allemande, en langue anglaise et en langue française. En cas de doute sur l'interprétation d'une disposition, le texte en langue allemande fait foi.